LA **SOLUTION SIMPLE ET FACILE D'ACCÈS** POUR FORMER VOS SALARIÉS, AVEC UN **FINANCEMENT AVANTAGEUX.**

Sélexion, qu'est-ce que c'est?

Sélexion est le catalogue de formations sélectionnées par Opco EP pour faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise. Dans chaque département, vous bénéficiez d'une offre de proximité, avec des thématiques ciblées pour développer les compétences de vos salariés.

1 Bénéficiaires

Les salariés des entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Thématiques de formation









Ressources humaines



& vente



Communication



Transition écologique & énergétique



Tuteur & maître d'apprentissage

3 Modalités pédagogiques

- Présentiel ou distanciel.
- ✓ Pensées pour répondre aux besoins et à l'organisation de votre entreprise.

Avantages pour votre entreprise et vos salariés

- ✓ Fiabilité: une offre de formations rigoureusement sélectionnées par Opco EP, issues de plusieurs organismes de formation.
- ✓ Proximité: disponible dans tous les départements, y compris les DROM.
- ✓ Flexibilité: présentiel ou distanciel.
- ✓ Simplicité et efficacité : choix des formations, inscription en ligne et gestion rapide.
- ✓ Financement: prise en charge pouvant aller jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques.

→ À noter

Votre branche professionnelle peut proposer dans Sélexion des formations métiers spécifiquement adaptées à vos activités, en complément des formations génériques déjà disponibles.

5 Financement

- ✓ Entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques.
- ✓ Entreprises de 50 salariés et plus : prise en charge de 50 % des coûts pédagogiques.



Directement depuis **selexion.opcoep.fr**, vous réservez, en quelques clics, la formation de votre choix.





Authentifiez-vous

Créez votre compte ou connectez-vous pour consulter votre catalogue personnalisé de formations.



2

Trouvez votre formation

Recherchez la formation qui répond aux besoins de développement des compétences des salariés de votre entreprise : thématiques, dates et lieux.



3

Inscrivez vos salariés en ligne

Après avoir fait votre choix, vous n'avez plus qu'à inscrire vos salariés et vous laisser guider pour finaliser vos demandes.

En savoir plus sur Sélexion :



